

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 11 décembre 2025Date de convocation :

4 décembre 2025

Date d'affichage :

4 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	14
Présents :	12
Votants :	12
Absents :	2
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina – HERBIN Melody et SUM Michèle.  
 Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert –  
 ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :Absentes :

Mesdames BRZEZINSKI Régine et LONGEARD Ingrid.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Monsieur DAMS Gonzague est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025/04/08

7.5 Subventions

OBJET : Subvention exceptionnelle versée à l'Amicale Laïque

Vu le Budget Primitif 2025,

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque dans le cadre de l'organisation des voyages à Berck et Reims les 26 juillet et 12 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 849 € à l'Amicale Laïque

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL



Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.